

## **ENTREE EN NEGOCIATIONS EXCLUSIVES DES ACTIONNAIRES MAJORITAIRES DE GROUPE PAROT ET DE NDK, MAISON MERE DU GROUPE TRESSOL-CHABRIER EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS GROUPE PAROT**

La Famille Parot <sup>1</sup>, ensemble les « Actionnaires Majoritaires »,

Et NDK, holding du Groupe Tressol-Chabrier,

annoncent entrer en négociations exclusives en vue de l'acquisition par NDK d'une participation majoritaire représentant ensemble un total de 4.984.436 actions nominatives, auxquelles seront rattachées 4.984.436 voix à l'issue de la cession, sur les 6.417.379 actions composant le capital de la Société auxquelles seront rattachées 5.780.593 voix à l'issue de la cession, soit 77,67% du capital de la société Groupe Parot (le « Bloc de Contrôle ») dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris.

Le transfert du Bloc de Contrôle serait réalisé à un prix par action Groupe Parot de 8,83€ (le « Prix »).

En cas de réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle, NDK déposera un projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire (l'«OPAS») sur le solde des actions Groupe Parot, non compris les actions auto-détenues par le Groupe Parot, au prix de 8,83€ par action. NDK a l'intention, en cas d'atteinte du seuil légal à l'issue de l'OPAS, de mettre en œuvre un retrait obligatoire des actions Groupe Parot non apportées à l'OPAS conformément à la réglementation en vigueur.

La conclusion de l'accord d'acquisition du Bloc de Contrôle ne pourra intervenir qu'après la consultation des instances représentatives du personnel de Groupe Parot et NDK. La réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle restera notamment soumise à l'obtention de l'autorisation préalable de l'Autorité de la concurrence, de l'agrément des constructeurs automobiles concernés, et du maintien de leurs concours bancaires par la majorité des établissements composant le pool des prêteurs du Groupe Parot.

L'acquisition du Bloc de Contrôle et le dépôt de l'OPAS auraient probablement lieu à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 pour un dépôt de l'OPAS au début du 2<sup>nd</sup> trimestre 2024 et un règlement-livraison de l'OPAS au début du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024. Groupe Parot et NDK tiendront le marché informé de toute évolution significative de l'opération envisagée.

Ce projet de rapprochement marque une étape significative dans le développement du Groupe Tressol-Chabrier. Il s'inscrit pleinement dans sa stratégie de diversification en ajoutant à ses activités historiques de distributeur auto et moto depuis 40 ans la distribution de véhicules commerciaux, tout en étendant son empreinte géographique. L'ambition du Groupe Tressol-Chabrier est de poursuivre la croissance des activités historiques du Groupe Parot en combinant les ressources et les compétences des deux groupes en vue de réaliser des synergies opérationnelles tout en assurant la pérennité des équipes et de son management.

### **Alexandre Parot, PDG du Groupe Parot déclare :**

*« Nous sommes heureux de ce projet de rapprochement. Le Groupe Tressol-Chabrier et le Groupe Parot sont animés par de nombreuses valeurs communes. A l'aube d'une transformation sans précédent de notre métier, ce rapprochement permettra au Groupe Parot de continuer de bénéficier des ressources humaines, techniques et financières nécessaires au développement de ses activités et à la pérennité de ses équipes. »*

---

<sup>1</sup> Représentée par - La société AV HOLDING, - La société GODARD, - La société BEL AIR, - Monsieur Alain PAROT, - Madame Liliane PAROT, - Monsieur Alexandre PAROT, - Madame Virginie PAROT,

### **A propos de Groupe Parot**

Spécialiste de la mobilité automobile depuis 45 ans, le Groupe Parot est un acteur de la distribution de véhicules particuliers et commerciaux, neufs (9 marques dont Ford, Mazda, Hanroad, Iveco, Man, Fiat Professional, Granalu, ZF, Kässbohrer) et d'occasion en France. Au 31 décembre 2022, le Groupe Parot abritait 29 sites répartis sur l'ensemble de la France animés par 720 collaborateurs pour un chiffre d'affaires consolidé de 360,3 M€

**Groupe Parot est une société cotée sur Euronext Growth Paris, sous le code ISIN FR0013204070.**

Plus d'informations sur : [www.groupe-parot.com](http://www.groupe-parot.com)

### **A propos de NDK Groupe Tressol Chabrier**

Depuis l'ouverture de son premier point de vente à Castelnaudary en 1983, le groupe Tressol Chabrier est un acteur majeur de l'automobile dans le Sud de la France. Présent dans 23 villes et 9 départements, distribuant 34 marques auto et moto à travers 72 points de vente, le groupe Tressol Chabrier propose à ses clients une offre complète de solutions de mobilités.

#### Avertissement :

*Ne pas diffuser aux États-Unis, au Canada, au Japon, en Australie, en Afrique du Sud ou en Italie.*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres. L'offre ne sera réalisée que conformément à la documentation d'offre qui contiendra les termes et conditions complets de l'offre. La documentation d'offre sera soumise à l'examen de l'AMF et l'offre ne sera ouverte qu'après obtention de la décision de conformité de l'AMF. Toute décision relative à l'offre doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre. Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. xxx et xx déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit. Le présent communiqué contient une information susceptible d'avoir constitué une information privilégiée au sens de l'article 7.1 du règlement Abus de marché 596/2014 du 16 avril 2014.*